



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20250513-6027-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/06/2025
Date de mise en ligne : 5 juin 2025

MR

DECISION MUNICIPALE DM_2025_046

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 (articles L 122-20 et 21 du Code des communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°06 du Conseil municipal en date du 03 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 04 octobre 2023.

- DECIDE -

ARTICLE 1 – De signer une convention d'occupation temporaire, à titre gracieux, avec la Banque Alimentaire Bordeaux Gironde pour la mise à disposition de la salle Mussonville du 10 Juillet au 22 août 2025 dans le cadre de distributions alimentaires hebdomadaires.

ARTICLE 2 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 28/05/2025

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**